

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 juin 2008 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
Mme.	Micheline Bureau	Mairesse	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h50)
M.	Éloi Lambert	Représentant	Launay
M.	Jean-Yves Gingras	Maire	Preissac
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Gaétan Chénier	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Clément Turgeon	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Jacques Trudel	Maire	Trécesson
M.	Léopold Goulet	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Daniel Lalancette	Maire	Rochebaucourt
----	-------------------	-------	---------------

080-06-2008

**ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 mai 2008.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 2 juin 2008.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Administration :
  - 7.1 États financiers pour l'exercice 2007.
  - 7.2 Régime de retraite des employés municipaux – Adhésion.
  - 7.3 Rémunération du préfet suppléant – Présidence de rencontre.
8. CLD Abitibi :
  - 8.1 Pacte Rural – Projets pour l'exercice 2008-2009.
  - 8.2 Communiqués :
    - 8.2.1 Bulletin trimestriel – Février, mars, avril 2008.
    - 8.2.2 Bulletin rural « Eau courant », édition de juin 2008.
    - 8.2.3 Calendrier des événements sur le territoire de la MRC d'Abitibi.
  - 8.3 Accessibilité 2001 – Programme d'aide au transport collectif.
9. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie :
10. Service d'Aménagement :
  - 10.1 Plan général d'aménagement forestier 2008-2013 – Unités d'aménagement 086-51 et 084-51 – Suivi.
  - 10.2 Projet de règlement # 99 – Modifiant le règlement # 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi.
    - 10.2.1 Adoption.
    - 10.2.2 Consultation Publique – Commission.
  - 10.3 Personnes désignée par les municipalités – Cours d'eau.
  - 10.4 Comité Consultatif Agricole – Représentant de la population.
11. Service Forêt :
  - 11.1 Convention d'aménagement forestier – Suivi.
  - 11.2 Fonds de mise en valeur des ressources du milieu forestier.
  - 11.3 Programme de mise en valeur des Ressources du milieu forestier – Volet II :
    - 11.3.1 Projets.
    - 11.3.2 Ministère des Ressources Naturelles – Fin le 31 mars 2009.
  - 11.4 Comités de relance et de diversification :
    - 11.4.1 Secteur des Coteaux – Plan d'action 2008-2009.
    - 11.4.2 Répartition des enveloppes budgétaires.
  - 11.5 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi – Assemblée Générale annuelle – Représentants et délégué.
12. Service d'Évaluation :
13. Municipalités :
  - 13.1 M. Jacques Perron – Prix du Mérite Municipal 2008.
  - 13.2 Programme de subvention - Cyanobactéries –vs- Inspection des installations septiques – Municipalités touchées.
14. TNO :

15. Autres sujets :
- 15.1 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès – Confirmation des participants.
  - 15.2 Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Représentant.
  - 15.3 SIGAT – Addenda à l'entente – Autorisation de signature.
  - 15.4 Prière avant les séances de l'Assemblée Générale des maires.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :
17. Informations :
- 17.1 FQM – L'évolution de la gouvernance du secteur forestier.
  - 17.2 Orientations de la ministre des Affaires Municipales et des Régions.
  - 17.3 Bilan du Service Forêt au 31 mars 2008.
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

081-06-2008

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 MAI 2008 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 mai 2008.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 JUIN 2008 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait le suivi des dossiers qui ont été traités lors de la rencontre du Comité Administratif du 2 juin 2008 et répond aux questionnements des maires.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Les maires sont invités à prendre connaissance d'un document intitulé « La production bovine en péril en Abitibi-Témiscamingue » lequel a été inséré dans leur dossier à la demande d'un citoyen qui s'est présenté à la MRC d'Abitibi et qui avait demandé à être entendu ce soir. Toutefois, après vérification, il n'est pas présent à ce moment-ci de la rencontre.

**CORRESPONDANCE :**

**INVITATIONS :**

SADC Harricana Inc. Assemblée Générale annuelle	Mardi, le 17 juin 2008 à 17h00 Hôtel des Eskers
Mouvement de la relève d'Amos-Région Assemblée Générale annuelle	Mercredi, le 18 juin 2008 à 17h30 Ancienne Gare d'Amos

**CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :**

**Accusés réception :**

DATE	ORGANISME	SUJET (RÉSOLUTION)
2008-05-21	Nathalie Normandeau, ministre Affaires Municipales et Régions	# 061-05-2008 Droits aux exploitants de carrières et sablières.
2008-05-27	Renée Massicotte, adjointe exécutive Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation	# 074-05-2008 Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux – Rapport d'activités 2007-2008.

**ÉTATS FINANCIERS 2007 :**

Monsieur Daniel Tétreault, vérificateur comptable, fait la présentation des états financiers pour l'exercice 2007 dont les maires ont d'ailleurs copie dans leur dossier.

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier, est présente pour répondre également aux questionnements des maires s'il y a lieu.

082-06-2008

**RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (RREM) – ADHÉSION DÉFINITIVE DE LA MRC D’ABITIBI :**

**ATTENDU** la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

**ATTENDU** que la MRC d’Abitibi par sa résolution numéro 133-11-2007 a pris la décision d’adhérer de façon conditionnelle à ce régime;

**ATTENDU** que la MRC d’Abitibi a pris acte du bulletin d’information du 20 février 2008 qui confirme le règlement du régime en ligne avec les paramètres déjà envisagés et annoncés;

**ATTENDU** que les employés de la MRC d’Abitibi ont été consultés sur la participation à ce régime et que tous ont approuvé celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller ce comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu :

1. Que la MRC d’Abitibi adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;
2. Que cette adhésion soit effective au premier janvier 2008;
3. Qu’à compter de cette date l’ensemble de employés participe au volet à prestations déterminées;
4. De fixer la cotisation salariale à 5,5% du salaire admissible;
5. Que Monsieur Michel Roy, directeur général, soit autorisé à attester pour et au nom de la MRC d’Abitibi du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l’administrateur du régime;
6. Que Monsieur Michel Roy, directeur général, soit autorisé à transmettre à SSQ Groupe financier, organisme fiduciaire du régime, les cotisations de l’employeur et des employés retenues depuis la date d’adhésion du régime.

ADOPTÉE

083-06-2008

**RÉMUNÉRATION DU PRÉFET SUPPLÉANT – PRÉSIDENTE DE RENCONTRE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gaétan Chénier et unanimement résolu qu’une rémunération de 100.00\$ soit versée au préfet suppléant lorsqu’il assume la présidence d’une rencontre en l’absence du préfet.

Monsieur le conseiller de comté René Martineau s’est retiré de cette discussion puisqu’il occupe le poste de préfet suppléant.

ADOPTÉE

084-06-2008

**PACTE RURAL – PROJETS POUR L’EXERCICE 2008-2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d’entériner les recommandations du Comité de pilotage et de retenir les projets présentés dans le cadre du Pacte Rural pour l’exercice 2008-2009 et détaillés dans le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – COMMUNIQUÉS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des communiqués suivants produits par le Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel Février-Mars-Avril 2008;
- Bulletin rural « Eau courant », numéro 2 / juin 2008;
- Calendrier des événements sur le territoire de la MRC d’Abitibi.

**ACCESSIBILITÉ 2001 – PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'appuyer Accessibilité 2001 dans ses démarches auprès du Ministère des Transports en vue d'obtenir une aide financière dans le cadre du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional » pour un montant de 100 000\$.

ADOPTÉE

**SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – CONSULTATIONS PUBLIQUES :**

Monsieur Jacques Riopel, préfet, rappelle aux maires l'importance des consultations publiques sur le schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui se tiennent présentement sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

**PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2008-2013 – UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 086-51 ET 084-51 - PROTECTION DE L'EAU SOUTERRAINE – SUIVI :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, informe les maires que :

- Le directeur régional du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune nous a confirmé par écrit que le ministère endosse les mesures de protection décrites au document adopté par l'Assemblée Générale des maires le 14 mai dernier. Le document sera donc intégré à la section 6 (harmonisation des usages) au Plan général d'aménagement 2008-2013 pour l'unité d'aménagement forestier 086-51;
- Dans une seconde correspondance, le directeur régional du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune nous a également confirmé par écrit que le ministère est également d'avis que ces mesures de protection doivent s'appliquer au territoire de l'unité d'aménagement forestier 084-51. Le document sera donc intégré à la section 6 (harmonisation des usages) au Plan général d'aménagement 2008-2013 pour l'unité d'aménagement forestier 084-51;
- Le ministère n'a pas répondu à une demande concernant la protection du lac « lot 52 » localisé sur l'esker du Lac-Despinassy dans la municipalité de Rochebaucourt. Cette mesure de protection émane d'une initiative du Conseil Municipal.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 99 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 89 SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement numéro 99 « Modifiant le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée ».

ADOPTÉE

**COMMISSION SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 99 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 89 SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE » :**

**ATTENDU** qu'en vue de l'adoption du règlement numéro 99 « Modifiant le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée », la MRC doit tenir une assemblée publique par l'intermédiaire d'une commission (article 79.6 de L.A.U.);

**ATTENDU** que la Commission doit donc être :

- Créer par l'Assemblée Générale des maires;
- Former des membres de l'Assemblée Générale des maires;
- Présider par le préfet ou par un autre membre de la Commission désigné par le préfet.

**ATTENDU** que le rôle de la Commission est d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une assemblée publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau, appuyée par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu :

- Que la Commission soit composée de Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte et préfet suppléant ainsi que de Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos;
- Que l'assemblée publique soit présidée par Monsieur René Martineau, préfet suppléant;
- Que l'assemblée publique se tienne le 9 juillet 2008 à 19h30 dans les bureaux de la MRC d'Abitibi au 571, 1<sup>ière</sup> Rue Est à Amos.

ADOPTÉE

088-06-2008

**PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LES MUNICIPALITÉS – COURS D'EAU :**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 5 du règlement numéro 92 « Entente ayant pour effet de confier aux municipalités diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC d'Abitibi », les municipalités ont informé la MRC d'Abitibi du choix de l'employé ou, selon le cas, de ses employés qui exerceront la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

**ATTENDU** que l'article 5 du règlement numéro 92 prévoit également que la MRC approuve le choix des municipalités par résolution;

**ATTENDU** que les responsabilités des municipalités sont indiquées dans l'article 4 du règlement numéro 92 qui prévoit, entre autres, l'application de la réglementation adoptée par la MRC d'Abitibi régissant les matières relatives à l'écoulement des cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu d'entériner le choix des personnes désignées par les municipalités en vertu du règlement numéro 92 dont les noms apparaissent ci-après :

MUNICIPALITÉ	# RÉOLUTION	DATE	NOM
AMOS	2008-152	5 mai 2008	Josée Banville Martin Brunet Michel Francoeur
BARRAUTE	2008-107	5 mai 2008	Mario Lefebvre
BERRY	---	13 mai 2008	Serge Falardeau
CHAMPNEUF	48-05-08	1 mai 2008	Murielle Collin
LA CORNE	110-05-08	7 avril 2008	Stéphane Richard
LA MORANDIÈRE	079-06-08	2 juin 2008	Jean-Pierre Émond
LA MOTTE	08-04-044	28 avril 2008	Denis Fontaine
LANDRIENNE	0805-87	5 mai 2008	Billy Blais Jacques Perron Denis Fontaine
LAUNAY	2008-05-2990	5 mai 2008	Pierre Normand
PREISSAC	87-05-2008	13 mai 2008	Denis Fontaine
ROCHEBAUCOURT	54-05-08	12 mai 2008	Yves Lévesque
ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE	108-05-08	5 mai 2008	Benoît Godbout
ST-FÉLIX-DE-DALQUIER	59-04-08	21 avril 2008	Germain Lévesque
ST-MARC-DE-FIGUERY	2008-05-90	12 mai 2008	Denis Fontaine
ST-MATHIEU-D'HARRICANA	2008-05-091	5 mai 2008	Nancy Fortier
STE-GERTRUDE-MANNEVILLE	560/05/08	13 mai 2008	René Barrette
TRÉCESSON	2008-05-092	6 mai 2008	Ghyslain Drolet
TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE)	CA-094-05-2008	7 mai 2008	Guylaine Bois
TNO LAC-DESPINASSY	CA-094-05-2008	7 mai 2008	Guylaine Bois
MRC D'ABITIBI	CA-064-04-2008	2 avril 2008	Guylaine Bois

ADOPTÉE

089-06-2008

**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANTE DE LA POPULATION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de nommer Madame Diane Migneault pour représenter la population sur le Comité Consultatif agricole.

Le mandat de Madame Migneault aura une durée de trois (3) et se terminera donc en juin 2011.

ADOPTÉE

## **CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER – SUIVI :**

Les maires sont informés que le Ministère des Ressources Naturelles et de la faune a autorisé les travaux spécifiques suivants :

- Construction de chemins forestiers par l'École de Foresterie ;
- Reboisement.

De plus, une demande de permis a été faite pour autres travaux.

Un rappel est également fait afin que les municipalités nous fassent parvenir leur résolution précisant leur intention quant à la convention d'aménagement forestier (CvAF) 2008-2013.

## **FONDS DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER :**

Les maires des municipalités qui ont fait savoir à la MRC d'Abitibi qu'elles se retiraient de la convention d'aménagement forestier (CvAF) émettent leur opinion quant à la révision des règles de gestion du Fonds de mise en valeur des ressources du milieu forestier dans des délais assez rapides.

Puisque certaines municipalités ont demandé par résolution à la MRC, de rapatrier les sommes qu'elles ont injectées dans ledit Fonds et qu'une lettre a été transmise par la MRC à Monsieur Imed Bouzid, directeur régional du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, afin qu'il se prononce à cet effet; il est convenu d'attendre la réponse de ce dernier avant de prendre position dans ce dossier.

Toutefois, afin d'entamer la démarche dans le dossier, la résolution suivante est adoptée.

### **090-06-2008 RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 76 « Concernant la gestion du Fonds de mise en valeur des ressources du milieu forestier ».

ADOPTÉE

### **091-06-2008 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II – PROJETS PRÉSENTÉS - EXERCICE 2008-2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de que dans le cadre du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour l'exercice 2008-2009 les projets détaillés dans le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante soient retenus.

ADOPTÉE

### **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II – RÉÉVALUATION PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES ET DE LA FAUNE :**

Le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune accuse réception de notre résolution numéro 045-04-2008 par laquelle nous demandions le maintien, au-delà de 2009, du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier ainsi que la majoration de son enveloppe.

Le ministère nous confirme que le programme prendra effectivement fin le 31 mars 2009, en même temps que les protocoles de délégation de gestion dont bénéficient actuellement les conférences régionales des élus. Une évaluation de ce programme sera effectuée au cours des prochains mois afin d'évaluer ses résultats eu égard aux objectifs énoncés dans les ententes de délégation.

Dans le cadre de la réforme du régime forestier, le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune entend revoir l'ensemble de ses programmes.

### **092-06-2008 COMITÉ DE RELANCE ET DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR DES COTEAUX – PLAN D'ACTION ET BUDGET POUR L'EXERCICE 2008-2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de déposer au Ministère des Affaires Municipales et des Régions le Plan d'action et le budget du Comité de relance et de diversification du Secteur des Coteaux pour l'exercice 2008-2009 tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

093-06-2008 **CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – EXERCICE 2008-2009 – RÉPARTITION DU SOLDE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ALLOUÉE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS :**

**ATTENDU** que par sa résolution numéro 025-03-2008, l'Assemblée Générale des maires avait convenu le 12 mars 2008 que le budget disponible à même l'enveloppe du Ministère des Affaires Municipales et des Régions serait répartie comme suit :

- 25% pour le Comité de relance du Secteur des Coteaux;
- 25% pour le Comité de relance de Launay;
- 50% réservé jusqu'au mois de juin alors qu'une évaluation des besoins des comités sera faite par l'Assemblée Générale des maires;
- Toutefois, sous réserve de justification, l'Assemblée Générale des maires se réserve la possibilité, après analyse, de dégager des sommes d'argent, avant le mois de juin, selon la demande de l'un ou l'autre des deux (2) comités.

**ATTENDU** qu'il y a donc lieu, à ce moment-ci, de répartir le solde de l'enveloppe budgétaire disponible pour l'exercice 2008-2009;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu que le solde du budget disponible pour l'exercice 2008-2009 à même l'enveloppe du Ministère des Affaires Municipales et des Régions soit réparti comme suit :

- 50% pour le Comité de relance du Secteur des Coteaux;
- 50% pour le Comité de relance de la municipalité de Launay et du TNO Lac-Chicobi (Guyenne).

ADOPTÉE

094-06-2008 **AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI – REPRÉSENTANTS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes pour représenter la MRC d'Abitibi sur l'Agence Régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi :

- Mme. Micheline Bureau, mairesse de La Morandière (déléguée) ;
- M. Jean-Yves Gingras, maire de Preissac ;
- M. Michel Lévesque, maire de La Corne;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire ;
- M. Rosaire Guénette, maire de Champneuf.

ADOPTÉE

095-06-2008 **M. JACQUES PERRON, MUNICIPALITÉ DE LANDRIENNE – MÉRITE MUNICIPAL :**

Il est proposé, appuyé et unanimement résolu d'adresser des félicitations à Monsieur Jacques Perron, qui a occupé la fonction de directeur général de la municipalité de Landrienne pendant plusieurs années et qui s'est vu décerner le Prix du Mérite Municipal dans la catégorie employé municipal, Classe 1, par la ministre des Affaires Municipales et des Régions.

ADOPTÉE

**INVENTAIRES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES –VS- CYANOBACTÉRIES – PROGRAMME DE SUBVENTION :**

Les maires sont informés que la Fédération Québécoise des Municipalités a demandé à ce que les inventaires des installations septiques soient financés et accompagnés d'un soutien technique. Donc, quelques 3 M \$ seront versés en aide financière et technique, par l'entremise du Ministère des Affaires Municipales et des Régions. L'embauche de ressources spécialisées en prévention et correction sera au cœur de ce programme, en incluant la formation des inspecteurs municipaux. La participation du Ministère des Affaires Municipales et des Régions découle du Rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert (cyanobactéries) du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

Sous réserve de nouveaux cas, au printemps 2008 il était estimé à quelques 250 plans d'eau plus touchés, répartis dans 7 ville-MRC et 57 MRC. Ces localités seront donc appelées à faire l'inventaire des installations existantes et à les classer en fonction du degré d'impact sur l'environnement, en plus d'élaborer un plan correcteur visant les installations déficientes. Pour l'instant, sur le territoire de la MRC d'Abitibi les plans d'eau suivants sont ciblés :

- Lac La Motte dans la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;
- Lac Malartic dans la municipalité de La Corne.

Le support financier accordé pour la MRC se situerait entre 20 000\$ et 40 000\$

Puisque l'exercice devra être fait durant l'été compte tenu que ce programme a une durée maximale d'un an, l'Assemblée Générale des maires doit, dès maintenant, se prononcer quant à l'intention de la MRC d'Abitibi de faire une demande d'aide à l'intérieur de ce programme.

Suite à cette présentation, les maires échangent sur la problématique d'application du règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.8) en Abitibi-Témiscamingue et de l'obligation de son application qui en découlerait suite à la participation de la MRC au Programme d'aide financière pour la réalisation des inventaires des installations septiques aux abords des plans d'eau.

Les représentants des municipalités de Saint-Marc-de-Figuery et de La Corne confirment qu'ils ne souhaitent pas participer à cet exercice.

### **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS 2008 :**

Afin de lui permettre de faire les inscriptions des délégués de la MRC d'Abitibi au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2008 au centre des congrès de Québec, Monsieur Michel Roy, directeur général, demande aux personnes qui ont été déléguées par la résolution numéro 077-05-2008 de lui confirmer leur participation.

Les participants seront donc :

- M. Jacques Riopel, préfet ;
- M. René Martineau, préfet suppléant ;
- M. Gaétan Chénier, maire de Saint-Mathieu-d'Harricana ;
- M. Lionel Pelchat, maire de Barraute ;
- M. Michel Roy, directeur général ;
- Mme. Doris Jubinville, directrice générale adjointe.

### **LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT :**

Compte tenu de la démission de Monsieur Lionel Pelchat, maire de Barraute, qui représentait la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, il y aurait lieu de nommer un autre délégué.

Pour l'instant, aucun maire ne souhaite siéger sur cet organisme.

096-06-2008

### **SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SIGAT) – ADDENDA À LA FORMULE D'ADHÉSION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer l'Addenda à la formule d'adhésion au Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) avec le Ministère des Affaires Municipales et des Régions.

ADOPTÉE

### **PRIÈRE :**

Puisque ce sujet est d'actualité et que récemment, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a émis un avis édictant que la récitation d'une prière en début d'assemblée publique d'un conseil municipal contrevient à l'obligation de neutralité des pouvoirs publics et a pour effet de porter atteinte, de façon discriminatoire, à la liberté de conscience et de religion; les maires de la MRC d'Abitibi sont invités à se prononcer sur le sujet.

Après discussion, il est convenu de maintenir le statu quo quant à la récitation de la prière avant la tenue des séances de l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi.



**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents d'informations suivants :

- Fédération Québécoise des Municipalités – « L'Évolution de la gouvernance du secteur forestier ».
- Fédération Québécoise des Municipalités – « Résumé de l'allocution de Mme. Nathalie Normandeau, ministre des Affaires Municipales et des Régions ».

**BILAN DU SERVICE FORÊT AU 31 MARS 2008 :**

Les maires sont invités à prendre connaissance du bilan du Service Forêt pour la période du premier avril 2007 au 31 mars 2008.

097-06-2008 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h15.

ADOPTÉE

---

Jacques Riopel,  
Préfet.

---

Michel Roy,  
Directeur général.